



CANADA

Débats du Sénat

2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 146 • NUMÉRO 16

LES LANGUES OFFICIELLES

Le financement disponible du Programme
d'appui aux droits linguistiques

Question de

P'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 5 mars 2009

LE SÉNAT

Le jeudi 5 mars 2009

LES LANGUES OFFICIELLES

LE FINANCEMENT DISPONIBLE DU PROGRAMME D'APPUI AUX DROITS LINGUISTIQUES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateur, Patrimoine canadien a restreint ses critères d'admissibilité, écartant ainsi l'Association canadienne française de l'Alberta d'une intervention communautaire dans l'arrêt *Caron*, où on fait appel au respect de la Loi sur les langues officielles. Le gouvernement albertain ira en appel. Toutefois, aucun représentant des communautés de langue officielle en situation minoritaire n'a été consulté pour ces changements aux critères d'admissibilité.

Le gouvernement acceptera-t-il de tenir ses engagements envers les communautés linguistiques en situation minoritaire? Permettra-t-il à l'ACFA d'intervenir dans la cause *Caron* en lui donnant les fonds nécessaires alloués à cette fin dans le Programme d'appui aux droits linguistiques?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et ministre d'Etat (Aînés)) : Le ministre Moore est responsable d'un grand nombre de demandes et de projets. Je ne les connais pas en détail, pas plus je ne connais les raisons pour lesquelles ils ont reçu ou non un financement. Je vais donc devoir lui soumettre précisément la question que madame le sénateur vient de soulever.

• (1420)

Comme les sénateurs le savent, le gouvernement a injecté des montants importants pour favoriser la dualité linguistique et soutenir nos collectivités, surtout en ce qui concerne les deux langues officielles. Je n'ai pas toutes les demandes de fonds qui ont été adressées au ministre. Il me faudrait donc plus de détails, honorables sénateurs, sur l'organisation qui a fait une demande, le montant qu'elle a demandé et la réponse qu'elle a reçue du gouvernement.

En toute honnêteté, je dois dire que, lorsqu'il s'agit de demandes individuelles, il vaudrait mieux faire inscrire la question au Feuilleton. Le sénateur obtiendrait une réponse plus exacte.

[Français]

Le sénateur Tardif : Je remercie madame le leader du gouvernement de bien vouloir vérifier avec le ministre. Pourrait-elle aussi lui demander si les critères ont changé?

Lorsque que le Programme de contestation judiciaire a été aboli et que le Programme d'appui aux droits linguistiques a été mis sur

pied, on avait indiqué que les requêtes déposées devant la cour avant 2006 seraient respectées. Or, la cause dont on parle a été déposée avant 2006. En éliminant cet appui financier, on empêche ce groupe qui est le porte-parole officiel de tous les francophones de l'Alberta, soit l'Association canadienne française de l'Alberta, d'intervenir.

Madame le leader du gouvernement au Sénat pourrait-elle nous dire si les critères ont changé dans ce nouveau Programme d'appui aux droits linguistiques?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Madame le sénateur veut-elle parler de l'affaire dont il est question dans les journaux des derniers jours au sujet d'une contravention? J'ai cru que la question initiale du sénateur portait sur un groupe qui avait demandé des fonds.

Si madame le sénateur veut parler plutôt de l'ancien Programme de contestation judiciaire, comme les sénateurs le savent, il existe un nouveau programme qui appuie les droits linguistiques. Il met l'accent sur la médiation et sur les règlements à l'amiable. Il donne aux minorités de langue officielle un meilleur accès à leurs droits linguistiques et de l'information sur des moyens de rechange qui permettent de régler les différends.

Comme le ministre Moore l'a dit il y a quelques semaines, l'implantation du programme est prévue pour 2009. Selon lui, tout se déroule bien, et le programme sera mis en œuvre comme prévu.

Le sénateur Tardif : Cette cause judiciaire a été financée par l'ancien Programme de contestation judiciaire. Lorsque ce programme a été éliminé, le ministre a dit que les causes déjà en cours seraient financées jusqu'au niveau de la Cour suprême. Le gouvernement de l'Alberta a interjeté appel. Le groupe a demandé des fonds parce qu'il s'agit d'une cause qui a débuté avant 2006. Et voilà qu'on retire les fonds.

Y a-t-il maintenant de nouveaux critères et cesse-t-on de respecter les anciens? Est-ce que le gouvernement et le ministre Moore ne veulent plus appuyer ces causes?

Le sénateur LeBreton : Je n'étais pas au courant d'un avis de retrait des fonds. Les détails de l'affaire ne me sont pas familiers. J'ai lu quelque chose dans les journaux des derniers jours à ce sujet. Je vais prendre note de la question du sénateur et demander des précisions au ministre Moore au sujet du nouveau programme de soutien aux droits linguistiques et des méthodes qui s'appliquent dans le cas des causes qui relevaient de l'ancien Programme de contestation judiciaire.